



MAIRIE D'AMBRES

81500 AMBRES

☎ 05.63.58.31.35

@ mairie-ambres@orange.fr

Ambres, le 27 mars 2020

<p style="text-align: center;">Compte rendu de la séance du Conseil Municipal 03/03/2020</p>
--

Présents :

Mrs Tournier, Féraud et Boudet, Lafon, Feraud, Enjalbert, Baron
Mmes Rabaud, Javelot, Vigneaux, Ronfot, Ambayrac, Pinel

Absents/Excusés : M. SANCHEZ – M. MARQUES

Secrétaire de séance : M. Alain LAFON

Lecture du compte rendu de la séance du 16 janvier dernier : approuvé à l'unanimité.

- 1- **Approbation du compte administratif assainissement et du compte de gestion**
Le Conseil Municipal approuve les comptes faisant apparaître un résultat de clôture de +56 532.57 € en fonctionnement et -19 529.49 € en investissement.
- 2- **Approbation du compte administratif communal et du compte de gestion**
Le Conseil Municipal approuve les comptes faisant apparaître un résultat de clôture de +279620.13 € en fonctionnement et – 23 100.94 € en investissement.
- 3- **Vote des taux des taxes :**
Le Conseil Municipal n'augmente pas les taux qui restent inchangés : taxe d'habitation 10,66 %, taxe foncière sur les propriétés bâties 17,53 %, taxe foncières sur les propriétés non bâties 59,64 %.
- 4- **Vote du BP assainissement 2020 :**
Le Conseil Municipal arrête le BP à 96 766,25 € en fonctionnement et 88 170,00 € en investissement en dépenses et recettes
- 5- **Vote du BP communal 2020 :**
Le Conseil Municipal arrête le BP à 545 089,00 € en fonctionnement et à 735 507,95 € en investissement en dépenses et recettes.
- 6- **Dénomination de la rue du Lotissement les Pasteliers** : Rue des Pasteliers
- 7- **Acquisition emprise emplacement réservé n°9 :** le Conseil Municipal décide l'acquisition du passage correspondant à l'emplacement réservé n°9, fixe le prix d'acquisition à 1 € le m², les frais de géomètre et notariés seront à la charge de la mairie.
- 8- **Convention constitutive d'un groupement de commandes** pour la fourniture de produits d'entretien des locaux et d'hygiène : le Conseil Municipal approuve la convention dans le cadre de la mutualisation des services adoptée par la Communauté de Communes Tarn Aogût.

9- Le Conseil Municipal approuve l'enlèvement et le nettoyage de la maison Besse pour la somme de 500 €. La vente du terrain à l'arrière de la maison est envisagée ; une bande de terrain pourrait être attribuée aux voisins de part et d'autre.

Questions diverses :

Location locaux Baron : le locataire « Les Toits de Cocagne » souhaitent louer une partie du hangar. Il est envisagé de louer la partie ayant une dalle ciment du hangar moyennant un loyer total de 1 000 €/mois.

Après consultation des riverains, M.le Maire envisage de fermer totalement la Rue du Port pour plus de sécurité.

La convention FOL est renouvelée.